



Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **OUTAWAK***

de la société BAYER SEEDS SAS

enregistrée sous le n°2022-2577

La modification des informations déclarées (notification d'une nouvelle source additionnelle de fabrication de la substance active) **est autorisée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.



Informations générales sur le produit

Nom du produit	OUTAWAK
Type de produit	Produit de revente
Titulaire	BAYER SEEDS SAS CS 80123 16 rue Jean-Marie Leclair 69266 CEDEX 09 LYON France
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	65 g/L - fluopyram 65 g/L - bixafène 130 g/L - prothioconazole
Et	dont l'origine détaillée est décrite en annexe, non rendue publique compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	1118-2021.01
Numéro d'AMM	2220110
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit. La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le

14/09/2022

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Marie-Christine DE GUENIN
D7F05C1BB83743A...